

## UNE FORMATION

**3 ans en alternance qui doivent permettre de valider 4 Domaines de Compétences.**

### FORMATION THÉORIQUE

**1200 h** · 4 Domaines de Formation

**DF1 · 350h** · Accompagnement social et éducatif spécialisé 350 h

**DF2 · 450h** · Conception et conduite de projet éducatif spécialisé

- 1<sup>ère</sup> partie : Organisation de l'environnement d'apprentissage et de production
- 2<sup>e</sup> partie : Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion professionnelle

**DF3 · 200h** · Communication professionnelle en travail social :

- 1<sup>ère</sup> partie : Travail en équipe pluriprofessionnelle
- 2<sup>e</sup> partie : Coordination

**DF4 · 200h** · Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles

- 1<sup>ère</sup> partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles
- 2<sup>e</sup> partie : Travail en partenariat et en réseau

### STAGE

· Formation en cours d'emploi : 2 stages de 8 semaines hors structure employeur, auprès de publics différents

· Formation initiale : 56 semaines (sur 3 ans)

- stage long de 32 à 36 semaines
- stage de 8 à 12 semaines
- stage de 12 semaines en milieu ordinaire

· Formation initiale avec au moins deux ans d'expérience professionnelle : au moins 44 semaines de stage

- stage long de 32 à 36 semaines
- stage de 8 à 12 semaines
- stage complémentaire de 8 semaines

## ACCESSIBLE PAR L'APPRENTISSAGE

## UN MÉTIER

« L'éducateur technique spécialisé (ETS) est un travailleur social. Il contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes handicapées ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques et par des relations avec les entreprises de son environnement au cours d'un accompagnement professionnel, éducatif et social.

L'ETS travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médicaux, économiques et du domaine de la formation.

L'ETS exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail protégé, en milieu ouvert ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs public et privé.

Il travaille auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant un handicap ou une inadaptation en promouvant des actions économiques, de formation et d'insertion.»

*Arrêté du 18 mai 2009 (Annexe 1).*

**ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ**

Diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé (DEETS)

Niveau III

**INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL**

Décembre 2017

1 rue Alfred de Vigny · CS 52107  
25051 Besançon Cedex  
Tél. : 03 81 41 61 00  
Fax : 03 81 41 61 39  
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

UNAFORIS  
Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale  
Plateforme UNAF-ORIS  
Bourgogne · Franche-Comté

irts  
FRANCHE-COMTÉ

Qualification des Services Intellectuels  
OPQF

[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

## VOIES D'ACCÈS ET FINANCEMENTS

### Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Pôle Emploi, Conseil régional si demandeur d'emploi  
Employeur, OPCA si salarié.

### CIF, Contrats aidés, cours d'emploi :

Employeur ou OPCA

### Voie directe :

Conseil régional

### VALIDATION AUTOMATIQUE

Les titulaires d'un diplôme, certificat et titre de niveau III de travail social peuvent bénéficier de validations automatiques ou allègement de DF ( cf. annexe IV de l'arrêté du 18 mai 2009).

Les personnes titulaires du DEME ainsi que les personnes sur un poste de MA ou d'ETS et titulaires du CQFMA ou du CBMA peuvent entrer en deuxième année de formation.

Toutes nos formations sont conçues pour permettre une circulation entre les métiers et les filières grâce à un système de validation automatique.

### ECTS

La formation est organisée par modules et semestres dans le cadre des ECTS (European Credits Transfert System) donnant lieu à une validation semestrielle et l'attribution de 180 ECTS lors de l'obtention du Diplôme d'Etat.

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Arrêté du 18 mai 2009 relatif au DEETS

Article 2 : Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

Être titulaire :

- d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV,
- d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique spécialisé,
- d'un baccalauréat professionnel ou technologique ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation.

Peuvent également se présenter aux épreuves de sélection les lycéens de terminales de bacs professionnels et technologiques.

Aucune condition d'âge n'est exigée.

### DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III du travail social (DEASS, DECESF, DEFA, DEEJE, DEES) ou lauréats du service civique sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité. Les personnes titulaire du DEME, du CQFMA ou du CBMA sont également dispensés de cette épreuve écrite.

## ÉPREUVES DE SÉLECTION

### ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Cette épreuve est commune aux filières ASS, EJE, ES et ETS.

**1 note sur 20 - Durée 3 h**

Elle permet de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et les aptitudes à l'expression écrite du candidat. À partir d'un texte thématique, il s'agit de dégager et d'organiser les idées essentielles contenues dans ce texte d'une part et de construire une réflexion personnelle d'autre part :

**1<sup>re</sup> partie** : Compréhension de texte noté sur 20.

**2<sup>e</sup> partie** : Réflexion-argumentation noté sur 20

La moyenne de ces deux notes constitue la note d'admissibilité sur 20.

### ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission est spécifique à cette filière.

**1 note sur 20 - Durée 20 min**

Le candidat présente sa trajectoire (diplômes, formations, éventuelles expériences professionnelles ou bénévoles) ainsi que les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il développe et soutient son projet de formation professionnelle en tenant compte des questions et remarques des examinateurs.

La note de l'épreuve orale constitue la note d'admission.

## CANDIDATURE

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur notre site internet

[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)

Les candidats concernés par Parcoursup s'inscriront sur le site de l'IRTS de Franche-Comté et confirmeront leurs choix sur le portail Parcoursup



## CONTACTS

### Information-orientation

Secrétariat

Fabrice BOUTEILLER

03 81 41 67 56

fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

